

**Institut de recherches et d'études féministes**

**Université du Québec à Montréal**

**Hiver 2025**

**FEM5050-40**

**Atelier synthèse en études féministes**

**Jeudi 18h-21h**

**LOCAL A-1875**

**Chargée de cours : Rébecca Beauvais**

**Courriel : beauvais.rebecca@uqam.ca**

**Disponibilité : sur rendez-vous**

## **DESCRIPTION OFFICIELLE**

Ce cours vise à faire la synthèse des connaissances et des habiletés acquises dans les cours suivis sur les femmes, le féminisme et les rapports sociaux de sexe. Analyse d'écrits, de théories et de débats concernant le développement de la pensée féministe contemporaine. Réflexion critique sur les contributions théoriques, épistémologiques et méthodologiques des études féministes dans différentes disciplines; emphase sur l'interdisciplinarité et son apport aux études féministes. Ce cours devrait être l'occasion d'établir le lien entre le savoir acquis et le quotidien des groupes de femmes.

### **Mise en contexte de l'atelier de l'hiver 2025**

Un fil conducteur : Savoirs. Féminismes. Narrations. Mouvement(s)  
Les (nos) lieux, corps, mouvements.

Des mots-clefs :

Les Déambulations – voire les fabulations.  
Marcher – les (nos) promenades.  
Le Flux, le courant, les vagues...  
La(les) liberté(s).  
(D)les changements.

Et les/nos mémoires, les/nos (in)capacités, les/nos réalités, les/nos fictions, les/nos identités,  
les/nos affrontements  
(in)visibles, sensibles, in(tangibles), poreux-se-s, politiques.

**Dans une perspective critique sur les contributions théoriques, épistémologiques et méthodologiques des études féministes dans différentes disciplines et champs de productions de connaissances.**

**Les ateliers se déroulent sous forme de rencontres, de ciné-club, de groupes de travail, de discussions, de séminaires, de « classes d'invité-e-s », etc.**

Le cours se veut une occasion d'approfondir une analyse critique des enjeux qui traversent les mouvements et les études féministes, ainsi que de réfléchir aux apports de ce cheminement c'est-à-dire comment l'analyse féministe a su suggérer des approches, des attitudes et des outils de travail dans votre parcours. Faire le point sur vos connaissances et expériences dans une perspective épistémologique, théorique, méthodologique et pratique. Mettre en commun les analyses et enjeux soulevés par les mouvements féministes récents, et en évaluer ses conséquences sur la société en général, sur la situation économique, sociale, politique, culturelle et académique...

Ce cours vise l'acquisition et la consolidation de connaissances (*savoir*) et de méthodes d'analyse (*savoir-faire*) relatifs aux différentes dynamiques des études féministes. Pour ceci, chaque personne étudiante sera invitée à cerner ses expériences et positions personnelles (*savoir-être*) en tant qu'individu, citoyen-ne ou féministe et à les situer en lien avec des(ses) connaissances et différentes formes de savoirs.

À partir de ressources et d'échanges varié-e-s, ce cours vise à permettre d' :

Appréhender et d'actualiser la pluralité des pensées féministes contemporaines en tenant compte de leurs postulats, de leur appartenance, de leur contexte et des intérêts convergents et divergents ou alliances qui les traversent. Cela peut se faire en :

- identifiant ce qui relève des féminismes actuels (approches, courants, vagues, conflits, concepts, interventions) ;
- reconnaissant et articulant la portée de la « pluri » et l'« inter » disciplinarité des études féministes ;
- échangeant avec des féministes qui sont impliqués-es actuellement dans le mouvement ;
- approfondissant les notions d'identité, d'idéologie, de politique, les dimensions affectuelle, conflictuelle, privée et publique afin d'être en mesure de dégager les conséquences sur les rapports sociaux de sexe et de genre.

Évaluer ses acquis et ses habiletés en études féministes en :

- recensant les corpus théoriques qui constituent la base de l'apport des études féministes à son programme d'études ou son parcours ;
- faisant le point sur les apprentissages épistémologiques, théoriques et méthodologiques effectués dans son programme d'étude, ses engagements, ses expériences professionnelles ou militantes s'il y a lieu ;
- s'engageant dans un processus d'autoréflexion et de pratiques narratives.

Développer une réflexion critique sur les différentes expressions des, et de son, féminismes contemporains en :

- reconnaissant les enjeux fondamentaux soulevés par les féminismes actuels ;
- comparant les modalités d'action individuelle et collective des féministes lues ou rencontrées ;
- établissant l'apport des diverses expressions féministes contemporaines.

## **DÉROULEMENT DE L'ATELIER**

Le fonctionnement de l'atelier se veut toujours en partie ouvert afin de permettre une discussion commune sur les objectifs et façons de faire de celui-ci, entre autres par des propositions de modalités d'évaluation et la possibilité de choisir ensemble nos critères, nos objectifs, nos envies

quant aux ressources proposées. Néanmoins, l'atelier vise principalement à mettre en place un espace de type atelier de travail (voir séminaire), théorique et pratique, qui repose en grande partie sur la participation des personnes étudiantes tant dans un contexte d'apprentissage individuel que collectif.

## **ENVIRONNEMENT DE CLASSE**

Controverse et débat : Le cours peut aborder plusieurs questions sensibles ou controversées. Il arrive que des tensions et divergences d'opinion se fassent sentir. Lorsque de tels conflits ont lieu, souvenez-vous qu'il est essentiel de maintenir une attitude respectueuse et de demeurer à l'écoute des autres. L'environnement de classe est un lieu pour apprendre et non pas pour convaincre, c'est le dialogue qui devra être favorisé. Il importe donc de ne jamais exprimer son désaccord en blâmant qui que ce soit, ni de comprendre les différences de valeurs, de sentiments ou d'opinions personnellement. Vous avez toujours le droit de ne pas être d'accord, mais vous êtes tenus d'aborder toute controverse en conservant une ouverture d'esprit. J'ajouterais même qu'il est important que différents points de vue puissent être exprimés, entendus, compris et réfléchis.

Vie privée et confidentialité : Personne n'est obligée de dévoiler de l'information personnelle dans les travaux liés aux cours, qu'il s'agisse d'une intervention en classe ou lors des travaux individuels. Vous vous devez cependant de garder toute information personnelle soumise par vos collègues du cours qui le désirent, strictement confidentielle.

Dynamique de groupe : L'enseignante agira comme personne-ressource auprès du groupe tant au niveau du contenu théorique que de la création d'un lieu (classe) propice à l'acquisition de savoirs, savoir-être et savoir-faire. Chaque membre du groupe-cours est cependant responsable de son propre processus d'apprentissage ainsi que du processus collectif d'apprentissage. Afin de permettre l'acquisition et l'intégration de connaissances, une dynamique stimulante et respectueuse, un climat propice à la participation, aux discussions ouvertes et de à la collaboration seront fortement encouragés.

## **PLANIFICATION DES CONTENUS ET RESSOURCES**

**Planification et organisation de l'atelier – voir calendrier proposé sur Moodle**

### **Matériel nécessaire et coûts associés à la participation de l'atelier**

**hooks, bell. 2025[2008]. *Cultiver l'appartenance*. (trad. Noémie Grunenwald). Coll. « Sorcières ». Paris: Cambourakis. / Prix: 25,95**

**Woolf, Virginia. 2018. *Orlando*. Coll. « Folio Classique ». Paris: Gallimard. Publication originale 1925. / Prix : 15,50\$ (disponible en usagé ou dans plusieurs bibliothèques publiques)**

Autres ressources disponibles sur Moodle\*.

**Sortie muséale – 10\$ ou moins**

**Sortie théâtrale – C'TDA (20\$)**

## VOIR POLITIQUES ET RÈGLEMENTS (LIENS) :

[Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement \(BIPH\)](#)

[Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel](#)

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **[formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#)**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au [harcèlement.uqam.ca](http://harcèlement.uqam.ca)

## Règlement no 18 sur les infractions de nature académique



### Règlement 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

#### La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#).

## Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

### **Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.** Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

## Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

### **Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants.

Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : <http://www.instances.uqam.ca/reglementspolitiquesdocuments/pages/politiqueno44.aspx>

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : Pavillon Judith-Jasmin, J-M870

Par téléphone : 514 987-3000, poste 3148

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

## Politique no 2 sur la liberté académique

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

- a) d'enseignement et de discussion;
- b) de recherche, de création et de publication;
- c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
- d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

## Politique no 12 relative à la parentalité et à la proche aide pour les personnes étudiantes

Par cette politique, l'université reconnaît les enjeux spécifiques d'articulation études-famille-travail que vivent les personnes étudiantes parentes ou proches aidantes dans leur cheminement académique et leur vie universitaire.

Afin de développer un milieu d'études favorable au bien-être et à la réussite de ces personnes, certaines mesures s'appliquent plus spécifiquement aux cours, notamment :

- La reconnaissance que l'allaitement dans un espace public est un geste naturel et un droit inaliénable et non un geste d'exhibition;
- La reconnaissance que la présence d'enfants en classe peut être admise à titre exceptionnel et que ceci peut constituer un aménagement académique pertinent parmi d'autres, dans la mesure où les règles de sécurité le permettent et que la personne enseignante juge que cela n'entrave pas le bon déroulement des activités académiques pour le groupe-cours;
- La possibilité (*et non l'obligation*), dans le respect des objectifs de formation et des particularités des activités d'enseignement, de proposer des aménagements académiques aux personnes concernées lorsque des problèmes en lien avec l'articulation études-famille- travail surgissent.

Lors de circonstances exceptionnelles (fermeture de garderie ou d'école, etc.) ou naturelles (allaitement, maladies mineures), les bébés et les enfants sont acceptés dans la salle de classe durant le cours en respectant les termes suivants :

- Convenir avec la personne enseignante de la place la plus appropriée dans la salle de classe. Par exemple, près de la porte pour permettre à la personne étudiante parente de sortir plus aisément au besoin ou encore, à l'arrière pour plus de discrétion et d'intimité.
- S'assurer que les besoins de l'enfant perturbent au minimum le déroulement du cours.

De plus, les obligations liées à la parentalité et à la proche aide peuvent entrer en conflit avec les horaires, les modalités d'enseignement et certains types d'évaluations. Les personnes concernées sont invitées à faire part de leurs besoins particuliers à la personne enseignante.

Afin de créer un milieu bienveillant et respectueux de toutes les formes de diversité, y compris pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes aux études, la compréhension, la collaboration et l'engagement de toutes les personnes inscrites à ce cours sont demandés pour qu'il en soit ainsi.

Plusieurs ressources sont offertes à l'UQAM pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes, notamment :

- Deux locaux d'allaitement (J-M775 et PK-M320) avec tables à langer, fauteuils, réfrigérateurs et matériel pour les bébés
- Des tables à langer aux locaux suivants : A-M670, A-M675, N-R030, N-R040, DS-1004, DS-1007, R-M605, R-M625, PK-M320 et J-M775
- Une halte-garderie et des centres de la petite enfance (CPE) : <https://services.uqam.ca/services-offerts/garderies/>
- Des bourses d'études (voir le [Répertoire institutionnel des bourses d'études](#) et le [site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants](#))
- Pour la liste complète, il est possible de consulter le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants : <https://cspeuqam.com/services/>